

ARRIVÉE
20 NOV 2014
SATU

Monsieur le Préfet de la Somme
Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
Service connaissance des Territoires,
Urbanisme et Risque
Bureau de la Planification des Territoires
1, Boulevard du Port
80026 Amiens Cedex 1

N/Réf : DPE/SVRD/MS/fc/107824
Affaire suivie par Francis Collin

Vos/Réf : 2014-104
Affaire suivie par Anne Charlotte WABLE
Objet : Porter à connaissance de l'élaboration du PLU
et révision du POS de Pont-Remy

Douai, le **18 NOV. 2014**

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 20/10/2014 concernant le projet d'élaboration du PLU et la révision du POS de Pont-Remy, les services de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie souhaitent attirer l'attention de la collectivité sur les problématiques de gestion des eaux dans le cadre de la révision de ce document d'urbanisme.

Le code de l'urbanisme instaure une obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et SAGE. En effet, les SCOT, et les PLU en l'absence de SCOT, doivent être compatibles avec « *les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux* » et « *les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux* ».

Le SDAGE 2010-2015 du bassin Artois-Picardie est disponible sur notre site internet dans la section "Politique de l'eau" à l'adresse : <http://www.eau-artois-picardie.fr/Le-SDAGE-adopte-le-16-octobre-2009.html>.

Il serait notamment intéressant que la collectivité s'assure que les problématiques suivantes sont bien prises en compte :

- la gestion des eaux pluviales : traitement de la pluie mensuelle, gestion à la parcelle des eaux pluviales des particuliers, intégration de techniques alternatives dans les projets de réhabilitation et de création des aménagements urbains, de la voirie et des bâtiments
- la délimitation des zonages d'assainissement collectif, non collectif et pluviaux
- la prise en compte des problématiques de ruissellement et d'érosion
- le dimensionnement des réseaux et des stations d'épuration
- la prise en compte des zones inondables
- la préservation de la qualité des ressources en eau

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Les données et informations complémentaires sont fournies sur notre site internet dans la rubrique « Données, Cartothèque » à l'adresse <http://www.eau-artois-picardie.fr> . Les données suivantes sont notamment proposées à la consultation et au téléchargement via des cartes dynamiques.

Eaux de surface

- Délimitation des masses d'eau de surface
- Objectifs de qualité définis dans le SDAGE
- Etat des masses des eaux de surface continentales
- Délimitation des zones à dominante humide

Eaux souterraines

- Délimitation des masses d'eau souterraine
- Objectifs de qualité définis dans le SDAGE
- Etat des masses d'eau souterraines

En complément, nous vous informons de la présence de périmètres de protection de captages dans le secteur d'étude.

Nous invitons également la commune à se rapprocher de l'animateur du ou des territoires de SAGE sur lesquels elle se situe. Des données complémentaires peuvent être disponibles et valorisées pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

D'autre part, nous souhaiterions, dans la mesure du possible, recevoir une copie numérique des zonages d'assainissement et pluviaux délimités dans le cadre de cette révision.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

La Chef de Service
Valorisation et rapportage des données



MÉLINA SEYMAN

Liste des annexes fournies dans ce courrier :

Protection des captages

- Carte des périmètres de protection des captages sur le secteur d'étude

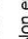


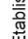

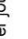

Cette carte est réalisée à partir des données de la base de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et vous est fournie à titre indicatif. Pour tout complément, merci de contacter l'Agence Régionale de Santé, administration responsable des périmètres de protection.

Utilisation de la ressource en eau Pont Remy


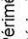
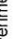
ETAT DES CAPTAGES EN EAU POTABLE

-  Abandonné (fermé)
-  Actif
-  En projet
-  Perspective d'abandon

PROTECTION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE

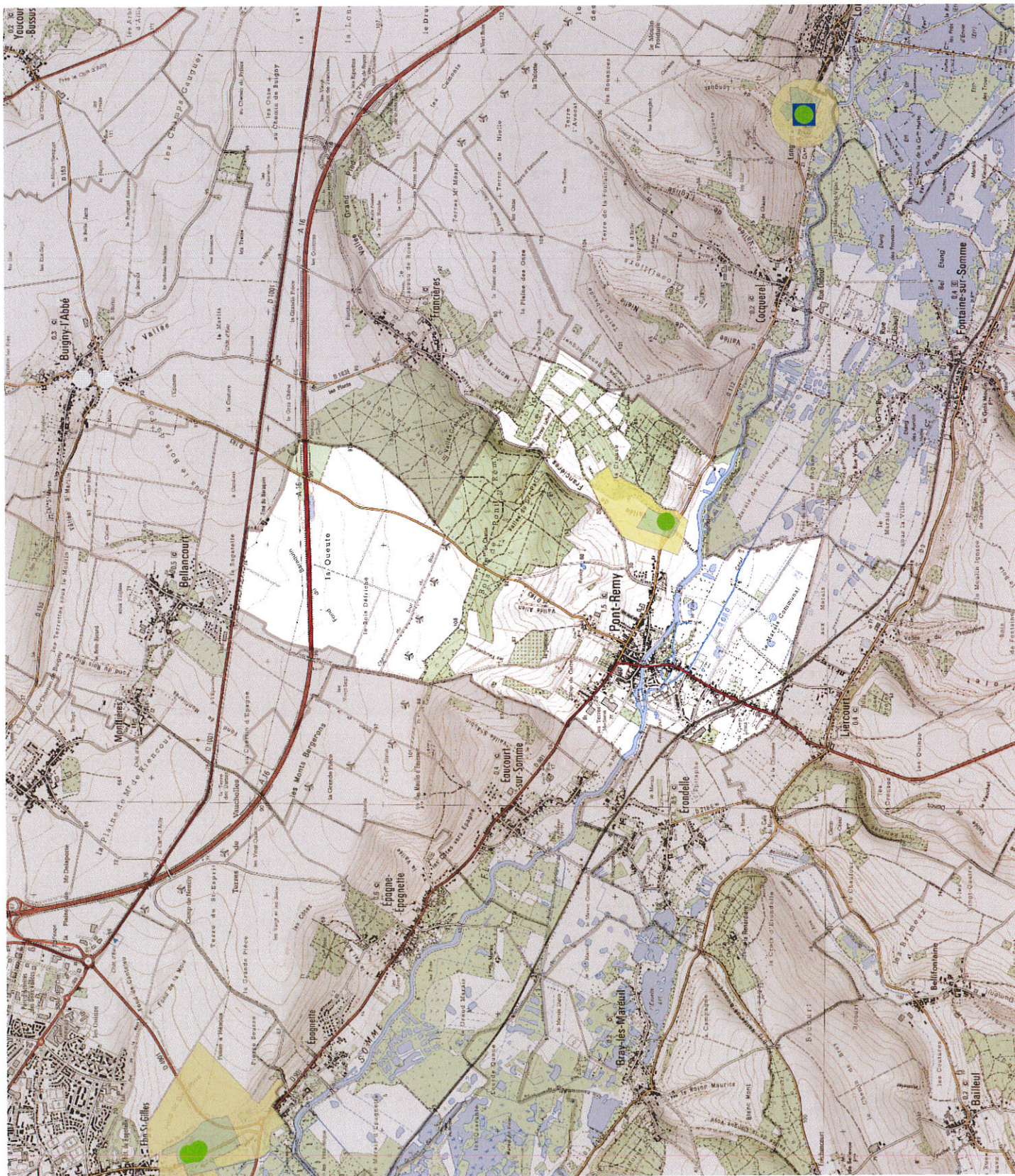
-  Non engagé
-  Engagé par convention
-  Etablissement rapport H.G.A.
-  1er jour d'enquête ou CDH
-  Fin de consultation
-  D.U.P.
-  Publication aux Hypothèques

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné



IGN SCAN25@ A E.A.P.
Agence de l'Eau Artois Picardie
UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU 10.0.mxd
f.collin-03/11/2014





Utilisation de la ressource en eau Pont Remy

ETAT DES CAPTAGES EN EAU POTABLE




-  Abandonné (fermé)
-  Actif
-  En projet
-  Perspective d'abandon

PROTECTION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE

-  Non engagé
-  Engagé par convention
-  Etablissement rapport H.G.A.
-  1er jour d'enquête ou CDH
-  Fin de consultation
-  D.U.P.

Publication aux Hypothèques

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné



IGN SCAN25® A.E.A.P.
 Agence de l'Eau Artois Picardie
 UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU 10.0.mxd
 f.colim-03/11/2014

